



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN	DESCRIPTION DU POSTE DE ARCHITECTE - CONSEIL PLATEFORME METROPOLITAINE DE RENOVATION DE L'HABITAT
--	--

Titre du poste

**ARCHITECTE - CONSEIL (H / F)
PLATEFORME METROPOLITAINE DE RENOVATION DE L'HABITAT
Poste à temps complet**

Cadre d'emploi

Ingénieurs territoriaux (catégorie A)

Rattachement Hiérarchique

Directeur du Développement Urbain
↓
Architecte - conseil

Liaisons Fonctionnelles

- En interne :
 - Direction du développement urbain
 - Directions de Tours Métropole Val de Loire (énergie, développement économique, transition écologique...)
- En externe :
 - Partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, ANAH, ADEME, Département, ...)
 - Elus et techniciens des communes de la Métropole
 - Partenaires locaux œuvrant dans le champ de la rénovation énergétique et de l'habitat

Finalité du poste

Avec 122.000 logements, le parc privé représente près de 80% des logements de la Métropole. Plus de la moitié de ces logements ont été construits avant la 1ère réglementation thermique. La consommation énergétique du secteur résidentiel représente plus d'un tiers de la consommation d'énergie finale du territoire métropolitain, soit un volume d'environ 2.200 gigawatt-heure. Dans ce contexte, la Métropole a décidé, au titre de son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat 2018-2023, de créer une plateforme locale de rénovation de l'habitat, pour contribuer à valoriser son patrimoine bâti.

Les objectifs sont multiples :

- Diminuer la consommation énergétique à des fins de protection environnementale ;
- Réduire les charges financières liées aux dépenses énergétiques pour les habitants ;
- Augmenter le niveau de confort des habitants ;
- Favoriser l'activité et améliorer la performance du secteur économique du bâtiment ;
- Structurer les interventions et les partenariats à l'échelle de la métropole ;
- Répondre aux enjeux réglementaires du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat.

Ce dispositif vise à simplifier les démarches des habitants désireux de réaliser des travaux dans leur logement. Il propose une entrée unique pour les conseiller et les accompagner, quelles que soient la nature et l'ambition des travaux d'amélioration, les caractéristiques du logement et sa localisation, le niveau de ressources des ménages. Ce service proposera des conseils techniques, réglementaires et financiers personnalisés, neutres et gratuits, délivrés, éventuellement à domicile pour plus de pertinence sur les préconisations de travaux. Des actions de repérage ciblées seront, également, organisées pour identifier et favoriser le traitement des situations de précarité énergétique. Des collaborations avec les professionnels du bâtiment seront déployées pour développer leur capacité à répondre à la demande de travaux et favoriser leur mise en relation avec les particuliers.

Le poste d'architecte - conseil fait partie intégrante de l'équipe constituée pour ce nouveau service. Il contribue activement à la mise en œuvre des actions de la plateforme et l'atteinte des objectifs visés. Il travaille en étroite relation avec les agents de cette plateforme et les autres membres de la Direction.

Missions et activités du poste

Mission de conseils aux particuliers :

L'architecte-conseil aura pour mission principale l'accompagnement des particuliers dans leur parcours de rénovation, au travers l'accueil et le conseil selon différentes modalités :

- Accueil numérique : réponse directe aux sollicitations des particuliers via le site Web, transmission d'informations et de conseils immédiats ou prise de rendez-vous, montage et suivi de projets
- Accueil téléphonique : réponse directe aux sollicitations des particuliers par téléphone, transmission d'informations et de conseils immédiats ou prise de rendez-vous, montage et suivi de projets
- Accueil physique avec ou sans rendez-vous : celui-ci sera organisé dans les locaux de la Métropole ou dans le logement concerné par le projet de travaux afin d'effectuer un pré-diagnostic (identification des enjeux / scénarios de travaux / évaluation énergétique / préconisations techniques / estimation financière et montage possible).

L'architecte-conseil interviendra plus spécifiquement pour effectuer les visites et pré-diagnostic à domicile et le suivi des projets de rénovation complexes, en particulier :

- les suspicions d'insalubrité et les projets de remise en état de logement dégradés (relevés et métrés, grille d'évaluation de l'état de dégradation du bâti, diagnostics, esquisses d'aménagement), préconisations de diagnostics spécifiques si nécessaire (structure, plomb, cavités etc), suivi de la mise en œuvre des projets de travaux, avec les partenaires le cas échéant, lors des différentes phases : étude des faisabilité, mission de maîtrise d'œuvre, passation des devis, réalisation des travaux. Il effectuera les visites attestant de la conformité des travaux, en particulier pour les dossiers relevant du volet de lutte contre l'habitat indigne de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,
- pour les logements situés en secteur à enjeu patrimonial, ou tout projet de rénovation nécessitant des conseils pour appréhender leur dimension technique et architecturale, directement ou en appui des conseillers de l'équipe.

Contribution à la stratégie de rénovation du parc de logements :

L'architecte-conseil interviendra également pour :

- Participer à la définition des stratégies et dispositions liées à la politique de rénovation de l'habitat, et aux dispositions liées à la transition écologique des projets de développement urbain en matière d'habitat
- Créer un maillage territorial autour du conseil architectural avec les services de l'Etat l'UDAP (ABF), DDT, DREAL, les services du Département, (ADAC/CAUE) et les entreprises (Ordre des architectes, Fédération Française du Bâtiment...)
- Contribuer à des actions d'animation, de sensibilisation ou de formation, en interne ou en externe, avec des partenaires éventuellement, pour favoriser l'atteinte des objectifs de la plateforme.

L'architecte-conseil participera à l'évaluation du dispositif (contribution à l'élaboration des bilans d'activité et remontées d'indicateurs pour la Métropole et les financeurs).

Pour le bon exercice de ses missions, il devra, en lien avec l'équipe, procéder à une veille technique et réglementaire permanente sur ses champs d'intervention.

Dimensions du poste

- L'architecte-conseil assure ses fonctions en étroite relation avec les autres membres de l'équipe de la plateforme (volet conseil énergie et volet rénovation de l'habitat), au sein de la direction du développement urbain et avec les partenaires externes de la plateforme.
- Accueil du public, déplacements (visites à domicile, participation aux actions et animations menées par la plateforme).

Qualités requises

- Esprit de synthèse
- Capacité et goût prononcé pour le travail en équipe
- Sens aigu du service public et de ses valeurs
- Aptitudes à la vulgarisation, aisance relationnelle et facilité de communication
- Sens de l'organisation et capacité à monter et suivre un projet
- Disponibilité et autonomie

Compétences requises

- Architecte Diplômé par le gouvernement (DPLG) ou ayant obtenu son habilitation à la maîtrise d'œuvre (HMO)
- Connaissance des enjeux, des procédures, du cadre réglementaire et des acteurs du bâtiment et de la rénovation de l'habitat ancien (fonctionnement thermique des bâtiments, réglementations en matière de performance énergétique du bâti...)
- Connaissances des dispositifs d'aides financières dans le domaine du logement et de l'habitat
- Connaissance de l'environnement et du fonctionnement des collectivités locales et leurs groupements
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B indispensable